

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD63

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 5, après la troisième occurrence du mot :

« électronique »,

insérer le mot :

« unique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.